

Contrairement au recensement réduit de 1956, qui a eu lieu à mi-chemin de deux recensements décennaux pour recueillir des renseignements tout à fait fondamentaux sur la population et l'agriculture en une période de rapide accroissement démographique et de profonds changements dans l'économie agricole, le recensement de 1961 aura une portée semblable à celle des recensements plus poussés de 1951 et de 1941. Les problèmes de couverture seront beaucoup plus considérables, cependant, parce que la population aura augmenté de plus de quatre millions d'habitants depuis 1951 et de près de sept millions depuis 1941.

En bref, le recensement démographique de 1961 doit s'enquérir de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, du lieu de naissance, de la période d'immigration, de la citoyenneté, de l'origine ethnique, de la religion, de la langue courante et de la langue maternelle ainsi que de la scolarité de chaque habitant. Dans le cas des personnes de 15 ans et plus, le recensement s'attachera aux caractéristiques d'ordre économique (profession, industrie, classe de travailleur et gains). Aux personnes de 25 ans et plus, le recensement demandera s'ils ont servi en temps de guerre dans les forces armées. Les membres de chaque cinquième ménage (ou ménage échantillon) seront appelés à déclarer le lieu où ils habitaient cinq ans auparavant et les femmes de ces ménages qui sont ou ont déjà été mariées, la date de leur mariage et le nombre d'enfants nés vivants auxquels elles ont donné naissance durant leur mariage. Les membres des ménages échantillon non agricoles qui ont un revenu extrasalarial seront appelés à en déclarer le total pour les douze mois antérieurs au 1<sup>er</sup> juin.

Le recensement du logement en 1961 se fera comme en 1951 par échantillonnage, c'est-à-dire auprès de chaque cinquième ménage. Il mettra un accent plus marqué qu'au recensement précédent sur les caractéristiques physiques et structurales des logements. Les questions porteront sur le genre et l'état du logement; sur le statut et la durée d'occupation; sur le nombre de pièces et de chambres à coucher; sur l'alimentation en eau; sur les installations sanitaires, les cabinets d'aisance et le mode d'évacuation; sur la valeur, le loyer et les charges hypothécaires des maisons, et sur les éléments de confort suivants des ménages: mode et combustible de chauffage, réfrigérateur, congélateur, téléviseur et automobile.

Le recensement agricole doit recueillir des renseignements détaillés sur les fermes et les petites exploitations agricoles. Les questions porteront sur les points suivants: superficie, statut d'occupation, utilisation du sol, surfaces des cultures, effectif et nature du cheptel vif, et effectif et nature des machines et instruments agricoles. Un aspect important du recensement sera le classement des fermes selon la catégorie économique et le genre. Un questionnaire spécial sera utilisé pour les produits forestiers sortis des boisés et un autre le sera pour l'irrigation agricole dans certaines provinces.

Les agents recenseurs qui recueilleront des renseignements sur la population, le logement et l'agriculture auront aussi, comme aux trois recensements décennaux antérieurs, à établir une liste de tous les établissements de commerce de détail et de gros et établissements de services. A cause de la complexité de ces établissements, le Bureau enverra des questionnaires à tous les établissements relevés par les agents recenseurs pour recueillir les renseignements nécessaires au recensement de la distribution. Ces questionnaires porteront sur des points tels que la taille et le genre de l'entreprise, le chiffre d'affaires par genre de produits, les stocks en mains, l'effectif du personnel et le chiffre de la paye.

L'organisation du dépouillement et de la totalisation des données recueillies par le recensement de 1961 s'articule avec l'installation au Bureau d'une calculatrice électronique de type avancé. La machine effectuera la plupart des opérations de contrôle (i.e. examen des bandes sur lesquelles seront enregistrées les données des questionnaires pour y déceler les omissions et les invraisemblances) ainsi que les opérations de totalisation. Un imprimeur très rapide, fonctionnant en conjonction avec la calculatrice, imprimera les totalisations. Le programme des totalisations envisagées pour le recensement de 1961 s'élabore depuis l'automne 1959 afin que la calculatrice puisse fonctionner à plein dès la rentrée des questionnaires.